

GROS PLAN

La France, pompier pyromane de la prolifération

« L'énergie du futur n'a pas vocation à être la possession exclusive des pays les plus développés dès lors que les conventions internationales sont partout respectées »

Nicolas Sarkozy, Président de la République
Discours prononcé à Marakkech
au parlement marocain, octobre 2007.

Le risque de prolifération, c'est-à-dire de détournement à des fins militaires des infrastructures, des équipements, des technologies et des matières de programmes nucléaires civils, n'a traditionnellement pas constitué une préoccupation forte dans les débats sur le nucléaire en France. Si l'opinion publique et les décideurs politiques se montrent comme ailleurs inquiets du risque d'escalade dans les armements nucléaires au niveau mondial, ce problème semble la plupart du temps déconnecté, dans leurs analyses, des questions posées par le développement de l'industrie nucléaire française.

Ce risque est en premier lieu totalement occulté pour ce qui concerne les activités en France. Dans un pays doté d'un programme nucléaire militaire avant de se lancer dans le nucléaire civil, l'interaction entre les deux suscite peu d'interrogations. L'idée que les installations nucléaires exploitées en France puissent servir au développement de programmes nucléaires dans d'autres pays paraît incongrue. Très peu de Français savent probablement, par exemple, que l'Iran détient depuis 1974, et encore aujourd'hui une part de 10 % dans les intérêts de l'usine d'enrichissement de l'uranium Eurodif, à Tricastin¹. Plus encore, lorsqu'au cœur de la crise sur l'enrichissement iranien un rapport consacré à la prolifération rappelle, en détail, cette situation, il reste largement ignoré des politiques et des médias nationaux.²

De même, les conséquences en termes de prolifération ont très rarement fait l'objet de débat autour des projets d'exportation du nucléaire français. La France, au milieu des années soixante-dix et quatre-

vingt, s'est montrée généreuse dans ce domaine. La plupart des pays officiellement ou non officiellement détenteurs de l'arme nucléaire ont bénéficié de son concours. Le développement de la bombe nucléaire israélienne s'est appuyée sur la technologie française, ainsi que le programme irakien avorté après la destruction, justement par Israël, du réacteur d'origine française Osirak. De même, le programme sud-africain a largement bénéficié du soutien français.

Même le retraitement du combustible irradié, technologie proliférante par excellence dont l'origine est clairement le besoin militaire de plutonium séparé, ne soulève que peu de préoccupation. Alors que l'administration Carter décidait l'arrêt du retraitement aux États-Unis en 1977, à cause de son caractère proliférant, la France se lançait à La Hague dans un programme massif de retraitement commercial. A la même époque, ce n'est pas l'opposition en France mais un veto des États-Unis qui a empêché la France de livrer une usine de retraitement au Pakistan.

Cette indifférence persiste. Lorsque les médias ont annoncé comme le « contrat du siècle », en 2007, le projet d'accord pour la fourniture par Areva de deux réacteurs à la Chine, ils ont mentionné les difficultés liées à l'exigence chinoise d'étendre le contrat à la gestion du combustible, incluant un transfert de technologie du retraitement. Cette information n'a pas suscité beaucoup de remous, et aucun suivi n'a été proposé sur le refus annoncé d'Areva – peut-être davantage motivé par une logique commerciale que géopolitique. De même, les accords de coopération nucléaire signés par la France avec l'Inde, pays officiellement détenteur de l'arme nucléaire mais non signataire du Traité de non prolifération n'attirent guère l'attention publique. Ce pays, dont le programme militaire s'est clairement appuyé sur le détournement de coopérations civiles, est pourtant mis à l'index de la communauté internationale. La mise en œuvre d'une coopération entre la France et l'Inde dans le domaine nucléaire, précisée notamment par une déclaration commune en février 2006, n'a suscité aucun débat. Elle fait pendant à un projet d'accord entre l'Inde et les États-Unis dont la ratification, par comparaison, est débattue depuis plus d'un an au Congrès et plus largement.

1 - Via la détention par Atomic Energy Organization of Iran de 40 % dans le consortium franco-iranien Sofdif, lui-même détenteur à 25 % du groupe multinational Eurodif, dont le principal actionnaire est Areva. Les dividendes accumulés par l'Iran, estimés à plusieurs dizaines de millions d'euros, sont gelés sur des comptes en France du fait des restrictions internationales liées au programme d'enrichissement iranien.

2 - Schneider M., *The Permanent Nth Country Experiment – Nuclear Weapons Proliferation in a Rapidly Changing World*, Rapport commandité par Les Verts/ALE au Parlement européen, mars 2007.

Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, endosse volontiers depuis son arrivée au pouvoir mi-2007 l'habit de VRP du nucléaire français. Il mène en particulier une politique de promotion active du nucléaire, assortie d'une offre de coopération, dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, où il s'agit avant tout de maintenir une influence en proposant une alternative à la coopération avec les États-Unis.

Cette posture a pour la première fois éveillé l'opinion lorsque la France a proposé de livrer un réacteur EPR à la Lybie de Khadafi, reçu en grande pompe à l'Élysée à l'automne 2007. Un accord de coopération nucléaire a été signé entre les deux pays. Mais la France a également signé au cours des derniers mois, sans susciter la même émotion, des accords similaires avec de nombreux autres pays de la région : Algérie, Jordanie, Maroc, Tunisie, Émirats Arabes Unis (EAU)...

A chaque fois, ces accords sont négociés sans aucune forme de débat préalable et annoncés comme un fait accompli. Le gouvernement, par la voix de son Ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner, a fourni une fois pour toutes la justification de cette politique : « les demandes de pays qui souhaitent bénéficier de cette énergie propre et peu coûteuse sont légitimes »³. Il appelle à une « nouvelle ère nucléaire (...) synonyme de sécurité collective et de prospérité partagée » !

Le Président de la République et son gouvernement semblent ne voir aucun lien entre leur politique d'encouragement au développement du nucléaire dans des régions parmi les plus instables du monde et le problème de prolifération. Les révélations sur le réseau clandestin organisé autour d'un responsable clé du programme nucléaire militaire pakistanais, les crises successives en Corée du Nord et en Iran, et pour certains la rupture de l'embargo vis-à-vis de l'Inde engagée par les États-Unis, sont perçus sur la scène internationale comme autant de signaux alarmants.

Les dispositifs mis en place pour empêcher le développement de programmes nucléaires militaires sautent un à un. La France se drape de la vertu en promouvant un renforcement des garanties contre la prolifération autour de trois « impératifs » :

- n'exporter « aucune technologie vers des pays qui ne respectent pas leurs obligations » (dans le cadre du TNP ou des résolutions du Conseil de sécurité des Nations-Unies) ;
- appliquer à « l'exportation des technologies de

l'enrichissement et du retraitement (...) des critères beaucoup plus stricts » que sur les exportations de réacteurs et de combustible et proposer aux pays l'accès à un « mécanisme multilatéral de fourniture » (banque du combustible) dont la France serait bien sûr l'un des principaux fournisseurs ;

- « n'exporter que des réacteurs non proliférants, c'est-à-dire à eau légère », technologie que la France propose justement à l'exportation.

Ces propositions, non dénuées d'arrière-pensées commerciales, relèvent d'une vision angélique. De nombreux pays ont bénéficié de l'importation de technologies, y compris Françaises, tout en détournant leurs obligations internationales. Des pays ont accédé à la technologie d'enrichissement sans importation officielle. Enfin, si la technologie des réacteurs à eau pressurisée n'a pas été détournée à des fins militaires par des pays qui ont emprunté des voies plus directes, elle n'est pas intrinsèquement non proliférante.

C'est justement la faiblesse avérée de garanties de ce type qui entraîne la crise actuelle. Le régime international de non prolifération apparaît, selon les mots de l'ancien Ministre des Affaires étrangères allemand Joschka Fischer, « au bord de l'implosion ». Dans ce contexte, le simple fait de suggérer que la technologie nucléaire peut être développée, sans danger et pour le bénéfice de tous, dans tout pays qui se montre suffisamment conciliant revient à jouer avec le feu.

L'attitude française est d'autant plus critiquable que le « besoin » de recourir au nucléaire dans les pays concernés fait question. Aucun d'eux ne dispose du dispositif réglementaire, des capacités d'expertise et de contrôle, du personnel qualifié, des infrastructures de maintenance et même des capacités de réseau. L'Autorité de sûreté nucléaire française, qui a souligné début 2008 l'importance de ce dossier, estime qu'une quinzaine d'années sont nécessaires pour développer le cadre nécessaire à l'exploitation d'un réacteur nucléaire dans un pays qui part de zéro. Le gouvernement français a d'ailleurs créé au sein du CEA une Agence France Nucléaire Internationale pour aider les pays concernés à « préparer l'environnement institutionnel, humain et technique » nécessaire.

Enfin, un réacteur comme l'EPR, avec une puissance unitaire de 1600 MWe, est démesuré par rapport aux besoins, et aux capacités d'absorption de réseaux de pays dont la capacité installée totale représente aujourd'hui entre 1900 MWe (Jordanie) et 6600 MWe (EAU). Jean Syrota, ancien Prési-

3 - Bernard Kouchner, *Les Echos*, 29 avril 2008.

dent de Cogema, note qu'« il faudrait donc trouver d'autres raisons que le souci d'une gestion efficace et raisonnable d'un système électrique »⁴. D'autres options énergétiques plus en phase avec leurs capacités et leurs besoins, et ne présentant pas les mêmes risques s'offrent incontestablement à ces pays.

Les intentions réelles des pays s'engageant dans la coopération proposée par la France devraient effec-

tivement être examinées avec précaution. De même, le potentiel non négligeable de déstabilisation politique de ces pays, incluant le risque que des groupes terroristes s'emparent de matières ou d'équipements sensibles, voire que des mouvements politiques hostiles accèdent au contrôle des installations, doit être considéré. En feignant d'ignorer ces problèmes, les autorités françaises mènent vis-à-vis du risque de prolifération une véritable politique de pompier pyromane.

4 - J. Syrota, "L'avenir du nucléaire civil", *Politique étrangère*, 2008/1, printemps 2008, pp. 161-171.

GROS PLAN

L'accumulation de plutonium en France, vecteur de prolifération.

La France s'est, comme tous les autres pays qui ont développé cette technologie, engagé dans le retraitement de combustible nucléaire irradié pour produire le plutonium nécessaire au développement d'un arsenal militaire. Ils ont ensuite poursuivi cette activité à des fins civiles pour alimenter le projet d'un programme de surgénérateurs. Alors que les États-Unis abandonnaient en 1976-1977 le retraitement à des fins civiles en raison du caractère extrêmement proliférant de cette technologie, la France s'engageait dans un programme de retraitement du combustible de ses réacteurs à eau pressurisée (REP) à La Hague, confirmé et amplifié au milieu des années quatre-vingt avec le lancement d'un programme de réutilisation du plutonium séparé dans les mêmes réacteurs sous forme de combustible MOX.

La séparation à grande échelle de plutonium militaire a commencé en 1958 et cessé entre 1991 et 1993, après la production d'un total de 6 tonnes environ¹. En tenant compte des quantités consommées dans les tests et des pertes de procédé, le stock actuel peut être estimé à 5 tonnes environ. Le programme nucléaire civil met des quantités beaucoup plus importantes en jeu. Le total de plutonium civil entreposé en France, toutes formes confondues, atteignait fin 2006, dans la dernière déclaration officielle en date de la France à l'AIEA, 294,2 tonnes (tableau 1). En progression constante, ce total a probablement dépassé depuis cette date le seuil de 300 tonnes.

Ce stock inclut notamment le plutonium laissé en l'état dans les stocks de combustible irradié non retraité, entreposé en attente de retraitement différé, mais aussi le plutonium séparé entreposé en attente de réutilisation. Il comprend une part de plutonium d'origine étrangère dans chacune de ces catégories – cette part est toutefois en forte diminution du fait de la fin progressive des contrats de retraitement avec des compagnies électriques étrangères. Le point le plus préoccupant est la croissance du stock de plutonium séparé non irradié, théoriquement en attente de réutilisation mais qui s'empile sur étagère. Bien que la doctrine officielle ait été depuis la première introduction de combustible MOX dans les réacteurs d'EDF, en 1987, « l'équilibre des flux » entre les quantités issues du retraitement et les quantités réutilisées, le stock non réutilisé, nul à cette époque, a quasi continuellement cru pour atteindre fin 2006 un total de 52,4 tonnes. Il faut y ajouter 29,7 tonnes de plutonium séparé appartenant à des clients étrangers.

L'industrie nucléaire a longtemps laissé ce plutonium s'accumuler en contestant toute préoccupation sur les implications militaires potentielles de ce stock. Areva déclarait régulièrement que ce plutonium n'était pas utilisable pour la fabrication d'une arme nucléaire, jouant sur la sémantique: ce plutonium est en effet considéré, selon la classification introduite par les États-Unis, de « qualité réacteur » (reactor grade) par opposition au plutonium dit de « qualité militaire » (weapon grade) utilisé pour les armes. La différence tient à la composition isotopique et en particulier à la teneur en isotopes impairs responsables de la réaction de fission (plutonium-239 et plutonium-241)². Cette différence signifie toutefois qu'il est préférable d'utiliser le second, mais elle n'indique en rien qu'il est impossible d'utiliser le premier.

1 - Ce chiffre constitue une moyenne d'estimations allant de 4,3 à 7,8 tonnes.

2 - Le plutonium issu du retraitement de combustible irradié de réacteurs modernes est « dégradé » par les taux de combustion élevés. Le plutonium de qualité militaire, qui contient plus de 90 % d'isotopes fissiles, est produit à partir de combustible très peu irradié.